



MAIRIE
DE
MURATO

**DELIBERATION
DL-2024-04**

Date de la convocation : **02/01/2024**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **15**
Nb Conseillers présents : **9**
Nb Conseillers représentés : **1**
Quorum : **8**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO**

SEANCE DU 09 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf janvier à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine.

ABSENTS : M. COPPI Jacques, Mme FLORI Céline, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. MURATI Lucas.

REPRESENTES : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude.

Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Budget annexe « Service Eau et Assainissement » - Vote des Restes à réaliser 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil

La clôture du budget d'investissement 2023 intervient le 31/12/2023, et qu'il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2024.

Il est proposé au Conseil d'adopter les restes à réaliser 2023 de la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes tels que présentés en annexe de la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré**

Pour : 10	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **ADOpte** les restes à réaliser 2023 de la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes tels que présentés en annexe de la présente délibération.
- **DIT** que ces restes à réaliser seront reportés au budget primitif 2024.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20240109-DL-2024-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2024
Publication : 10/01/2024

**POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE**
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI



Annexe à la délibération DL-2023-04 du 09 Janvier 2024
 Budget annexe « Service Eau et Assainissement » - Etat des Restes à réaliser 2023

ETAT DES RESTES A REALISER - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article budgétaire	Nature de la dépense	Créancier	Date inscription / engagement	RAR
211	Construction de la nouvelle STEP - Acquisitions foncières	DIVERS	01/01/2023	105 000,00
203	Elaboration du dossier de déclaration environnementale des captages de source de Campo di Monte et U Pantanu	INGECORSE	01/01/2023	26 000,00
203	Construction de la nouvelle STEP - Maîtrise d'œuvre	BET POZZO DI BORGO	10/07/2023	157 608,00
203	Construction de la nouvelle STEP - Etude géotechnique	ROCCA E TERRA	16/10/2023	23 334,00
203	Construction de la nouvelle STEP - Etude PR Albarella	ROCCA E TERRA	16/11/2023	1 800,00
TOTAL				313 742,00

ETAT DES RESTES A REALISER - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article budgétaire	Nature et objet de la recette	Débiteur	Justification / Montant	RAR
131	Projet de régularisation administrative des captages d'eau de la source de Campo di Monte et U Pantanu, en vue d'une utilisation pour la consommation humaine	Collectivité de Corse	Arrêté n°ARR 2022-12096 DADIM du 25/05/2022 (17 485 €)	17 485,00
131	Fourniture et l'installation d'un surpresseur d'eau pour l'alimentation des réservoirs	Collectivité de Corse	Arrêté n°2023-09-02398 du 03/08/2023 (10 837 €)	10 837,00
131	Construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées Phase 1 Etudes et acquisitions foncières	Etat	Arrêté n°SGAC/BFDE/2023-164 du 20/07/2023 (182 025 €)	182 025,00
TOTAL				210 347,00